



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 105/2025  
du 13/5/2025

Portant réglementation temporaire de circulation rue de Corsac

Nomenclature	6-1 – Liberté publique et pouvoir de police
--------------	---

Le Maire de BRIVES-CHARENSAC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et L2212-2

VU la demande en date du 13 mai 2025 de l'entreprise CEGELEC, de solliciter la demande d'arrêté de circulation pour les travaux de sondage pour recherche d'une boîte de jonction souterraine sur réseau d'éclairage public

**Considérant** que ces travaux nécessitent la mise en place d'une réglementation de la circulation au droit du chantier, du stationnement et du cheminement piéton

### ARRÊTE

#### Article 1

L'entreprise CEGELEC est autorisée à procéder aux travaux de sondage pour recherche d'une boîte de jonction souterraine sur réseau d'éclairage public au niveau du numéro 1-3 rue de Corsac  
Les travaux sont programmés le 15 mai 2025.

#### Article 2

Durant la présence de l'entreprise, la voie de circulation automobile sera réduite et le stationnement sera interdit au droit du chantier

#### Article 3

Le chantier devra être signalé, conformément à la législation en vigueur.  
La signalisation correspondante sera fournie et mise en place par les soins de l'entreprise CEGELEC

#### Article 4

Le droit des tiers est préservé.

#### Article 5

Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal
- Ent, CEGELEC - ZI de Chassende – 43000 LE PUY EN VELAY ([sebastien.deleage@cegelec.com](mailto:sebastien.deleage@cegelec.com))
- La police municipale de Brives Charensac
- Monsieur le Président de la RTCA ([contrôleurs-rtca@lepuyenvelay.fr](mailto:contrôleurs-rtca@lepuyenvelay.fr); [laure.planchet@lepuyenvelay.fr](mailto:laure.planchet@lepuyenvelay.fr))

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Le Maire  
Gilles DELABRE

